Solidaires Finances Publiques

SECTION DE LA MARNE

CHSCT DU 14 OCTOBRE 2021

Sauf événement exceptionnel, le CHSCT de ce jeudi réuni sous la présidence de M. FOURQUET, DDFIP de la Marne, et qui se tient encore une fois en mode « hybride » présentiel/audio sera le dernier de l'année 2021.

Outre les habituelles approbations des PV des précédentes réunions, le passage en revue des accidents de service, des fiches de signalement et des Registres Santé Sécurité au Travail, la discussion a essentiellement porté sur :

1.Le budget :

La réserve de 6% n'a à ce jour pas été octroyée. Les actions prévues au printemps ont pu être menées.

Les propositions d'action s'élevaient à environ 16.000,00 € pour un solde disponible de 7.900,00 €,

Le redéploiement d'une fontaine à eau précédemment mise à la disposition de la DDFIP (au rez-de-chaussée de l'immeuble de Reims), qui a été désinstallée de la zone publique suite à la crise sanitaire permet de satisfaire le besoin de l'INSEE à moindre coût, (économie environ 600,00 €).

La DDFIP a accepté de prendre à sa charge une action de « sophrologie individuelle - massage assis » au profit d'un de ses services (1.500,00 €)ainsi que l'installation des BAES (blocs autonomes d'éclairage de secours sur le site de Reims) pour 6.900,00 €.

Sur décision de l'administration la dépense relative au dispositif anti-buée pour les masques n'a pas été reproposée puisque les masques ce ne sera pas définitif...

Les dépenses retenues comme prioritaires sont les achats de matériel au profit des télétravailleurs, les BAES pour les autres sites du département, des actions pour les Douanes et l'achat de lampadaires (le nombre acheté sera adapté au solde du budget, car ce sont des articles toujours demandés).

Pour pouvoir engager des actions en 2022 sans attendre le CHSCT de début d'année et notamment pour les formations, un accord de principe a été donné pour différentes provisions (formations : 40.000,00 €, dépenses liées aux certificats médicaux 10.000,00 € , dépenses à destination de petits équipements des télétravailleurs 10.000,00 €).

2. Situation sanitaire :

En nette amélioration depuis la rentrée, aucune des Directions (DDFIP, INSEE, DRDDI) n'a recensé de cas positif ni de cas contact. À l'heure actuelle, un seul agent est en télétravail pour fermeture de classe.

Le Président rappelle toutefois qu'il faut rester vigilant et continuer à appliquer les gestes barrière même en étant vacciné. Face au retour en collectif il faut faire attention notamment au cours des temps de pause.

Pour la DDFIP le télétravail à temps complet concerne encore 30 personnes. Chacune d'elle va être reçue par le médecin du travail pour envisager les modalités d'un retour en présentiel qui peut s'envisager sur une journée à minima et en adapter les modalités.

Concernant le passe sanitaire, dans notre département l'obligation vaccinale s'est imposée uniquement à nos collègues de la Trésorerie Hospitalière de Chalons dont l'activité s'exerce dans les locaux de l'hôpital.

M. FOURQUET rappelle qu'il n'y a aucune obligation réglementaire pour les agents qui

reçoivent du public ni pour les agents nomades même pour ces derniers s'ils effectuent un contrôle dans un lieu où le passe sanitaire est demandé.

Si les discussions autour de la vaccination peuvent créer des tensions dans certains services et que les chefs de service doivent rester vigilants, il y a eu aussi de la solidarité autour de certains qui exprimaient des craintes sur la vaccination.
Pour le moment la règle sur la jauge n'a pas évolué, elle se situe toujours à 4 M2, la fin des jauges est souhaitée par certains pour permettre de réunir les collectifs en présentiel.
Pour les accueils il en va de même aucune évolution pour le moment, les vigiles seront maintenus durant la campagne « foncière » et même au-delà sur le site de Reims. Pour les accueils sur rendez-vous, une entrée sécurisée par saisie d'un code est à l'étude.

Des autotests ont été fournis par la préfecture, leur conditionnement (par 25) ne permet pas d'en doter chaque agent, une dotation pourrait être mise en place sur chaque site.

3. Autres sujets abordés

- Mise en place de formations sur les méthodes de travail liées au télétravail, l'impact sur le collectif, le management, à mettre en place sous réserve de celles prévues par l'administration ;
- Impact du télétravail sur les équipes chargées de la sécurité incendie, une réorganisation est à prévoir et il faudra sans doute former plus d'agents. Une note a été demandée à l'ISST sur cette problématique ;
- Suite au recensement des besoins des télétravailleurs, la direction nous informe avoir conformément à son engagement fourni des fauteuils (5 fauteuils et 2 chaises) à des agents effectuant au moins 3 jours de télétravail et avoir effectué 11 aménagements de postes (pour des collègues en bénéficiant également sur leur poste de travail en présentiel)
- équipement de sécurité des agents de la BCR ;
- conditions du déménagement de la Trésorerie de Montmirail et leçons à en tirer pour l'organisation des futurs déménagements liés à une fermeture de site ;
- le changement des moquettes est toujours d'actualité, reste à en connaître les modalités notamment à Reims outre la présence d'amiante dans certains bureaux, quid de l'accueil pendant les travaux ?
- Projets immobiliers sur le site de Sainte Marguerite : des réflexions sont en cours mais pas abouties pour le moment ;-
- Sur la question de savoir pourquoi les œuvres d'art de nos collègues exposées dans les couloirs du château bénéficient d'une luminosité d'exception, meilleure que celles de certains agents (en l'occurrence ceux du SPFE de Reims à qui l'on promet depuis 2 ans un changement des néons d'origine – 1975- !), la direction a répondu que la commande était bien passée mais que c'est du fait du manque de matériaux (délai de livraison Chine) que la réalisation n'était pas encore intervenue ! Wait and See...
- Observation a été faite qu'à l'heure du « Bercy vert » certains n'hésitent pas à user et abuser de la fée électricité pour éclairer des couloirs directoriels, comme si la responsabilité individuelle d'une direction n'avait aucun impact sur la consommation collective d'une énergie dont la production n'est pas sans enjeu écologique.
- Une réflexion globale est menée sur la création sur tous les sites d'espaces de convivialité ;
- le futur garage à vélo de Reims pourra accueillir également des trottinettes électriques, les délais de livraison des racks à vélos sont actuellement très longs

L'année 2022 sera la dernière pour les CHSCT sous la forme actuelle...
La fusion avec les Comités Techniques Locaux devrait être effective au 01/01/2023...